



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mercredi 13 novembre à 14h – SALLE DES ACTES

Assistent à cette réunion du Conseil de l'École doctorale présidée par M. Sandro LANDI :

Représentants des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et doctorants :

M. Éric BENOIT, M. Laurent HOUSSAIS, Mme Marie-Christine BOUNEAU, M. Rémy CHAPOULIE, Mme Béatrice COLLIGNON, Mme Cécile CROCE, Mme Nathalie JAËCK, M. Pierre SAUVANET, M. Raphaël ESTEVE, M. Valéry LAURAND, M. Laurent DUDYCH, M. Jean-Baptiste DE LA RIVIERE
Mme Inès DA GRAÇA GASPAS, M. José-Luis DE MIRAS

Personnel BIATTS :

Mme Chantal DUTHU

Personnalités invitées :

Mme Hélène VELASCO, M. Frédéric BOUTOULLE, M. Jean CASENAVE, M. Raphaël BOURILLOT

Étaient excusés :

M. Xavier PREVOST, M. Nicolas GUILLIOT

M. Fabien COLOMBO, M. Pierre-Antoine IRASQUE, Mme Hannah CHAMPION

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 11 juin 2019
- 2- Demande de codirection
 - Chantal Tribolo - Iramat
- 3- Demande de création de mentions doctorales
 - Géographie politique
 - Religions et Sociétés
- 4- Rédaction de thèse en langue étrangère
 - Madame Constance VINCIGUERRA (GEORESSOURCES) - Anglais
- 5- Dérogation sur le nombre de doctorants encadrés
- 6- Candidature de Cécile CARVAILLO (APEC) au Conseil de l'ED
- 7- Les Humanités en Entreprises
- 8- Questions diverses
 - Limiter quotas d'encadrement doctorants 1ère année à 3
 - Point sur les ressources de l'École Doctorale
 - Composition du comité de suivi de thèse (1 EC)



Ouverture de la séance à 14h15.

2- Demande de codirection de thèse

Rémy CHAPOULIE présente la demande de Chantal TRIBOLO portée par l'équipe IRAMAT.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

3- Demande de création de mentions doctorales

Géographie politique

Sandro LANDI rappelle que, lors du précédent conseil, la création d'une mention générique « Géographie » a été adoptée à l'unanimité des membres mais celle-ci n'engageait que l'équipe de recherche PASSAGES, aucun représentant de l'équipe LAM n'étant présent ce jour-là.

Cette demande de création émane du LAM, la mention géographie générique étant trop limitée pour la complexité des travaux dans ce domaine.

Monsieur CALAS s'est excusé ce matin de ne pas pouvoir être présent et demande à ce que ce point soit reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Béatrice COLLIGNON intervient en signalant que la demande de création d'une mention générique « Géographie » émanait d'une réflexion collective menée au sein du Département de Géographie pour qu'elle soit commune aux deux laboratoires. Elle s'étonne de cette demande de création car Monsieur CALAS n'en a pas fait état lors de leur récente réunion d'équipes.

En l'absence de documents et de Monsieur CALAS ce point est reporté.

Religions et Sociétés

Cette création de mention est liée au master religions et sociétés dirigé par Bernadette RIGAL-CELLARD. Les masters qui s'inscrivent en doctorat postulent en doctorat d'études anglophones dans l'UR CLIMAS.

Le problème de la qualification se pose lorsqu'une thèse ne s'inscrit pas dans la discipline qui est une suite cohérente de son master.

Ce sujet a déjà été discuté lors d'un précédent conseil.

La parole est donnée à Nathalie JAECK qui confirme qu'il faut cesser d'inscrire ces doctorants dans l'équipe CLIMAS car dans la majorité des cas ils ne sont pas anglicistes mais in fine un diplôme d'études anglophones leur est délivré.

Elle s'interroge sur le devenir de ce master dans l'université, Bernadette RIGAL-CELLARD partant à la retraite. Elle souligne également que c'est le seul master de ce type en France, proposé uniquement à distance, et qu'il est très attractif (environ 100 étudiants).

Béatrice COLLIGNON est perplexe quant à l'ouverture d'une mention particulière. Elle pense que c'est plus une question de redistribution dans des mentions déjà existantes, point de vue partagé par Cécile CROCE.



Éric BENOIT précise que Jean-Pierre MOISSET est pressenti à la succession de Bernadette RIGAL-CELLARD.

Inès DA GRAÇA GASPAS se demande si cette question n'aurait pas pu être réglée par la mise en place de codirections.

Pour Béatrice COLLIGNON deux questions se posent :

1- que fait-on des doctorants qui sont déjà inscrits ?

2- que fait-on des doctorants qui vont s'inscrire ?

Elle pense qu'il est effectivement intéressant de faire des codirections.

Nathalie JAECK propose de rattacher ces doctorants à l'équipe et au champ disciplinaire le plus proche de leur sujet et créer une mention qui soit pluridisciplinaire mais il est nécessaire avant tout de reconfigurer le master.

Le sujet étant très complexe et nécessitant des réflexions complémentaires, Sandro LANDI propose que le débat soit reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le Conseil va demander à Bernadette RIGAL-CELLARD un argumentaire pour la création de cette mention.

4- Rédaction de thèse en langue étrangère

- *Mme Constance VINCIGUERRA (GEORESSOURCES)*

Raphaël BOURILLOT présente la demande portée par l'équipe GEORESSOURCES.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

6. Candidature de Cécile CARVAILLO (APEC) au Conseil de l'ED

Sandro LANDI présente la candidature de Cécile CARVAILLO, consultante APEC ayant participé aux Humanités en Entreprises qui a montré un vif intérêt pour la mise en relation de l'Ecole Doctorale avec le monde socio-économique.

Jean-Baptiste DE LA RIVIERE pense que cette candidature ne peut être que bénéfique au sein de l'Ecole Doctorale.

Le conseil accepte à l'unanimité cette candidature.

7- Les Humanités en Entreprises

La parole est donnée à Stéphanie BROSSARD, en charge de ce dossier au sein de l'Ecole Doctorale. La première édition innovante des Humanités en entreprise(s) le 28 mai 2019 fut un succès et l'événement est renouvelé cette année sous une forme différente. L'an dernier, des tables-rondes ont permis la rencontre d'entrepreneurs, directeurs d'UR et de doctorants qui ont pu apprécier les attentes des entreprises en matière d'employabilité. L'ED et la Dosip accompagnées du chargé de mission relations entreprises Christophe BOUNEAU ont souhaité donner la parole aux doctorants. Cette année, les HEE proposent un concours qui permettra aux doctorants d'exprimer leurs compétences professionnelles issues de leur parcours doctoral. Le doctorat étant inscrit au RNCP



depuis février 2019 les doctorants peuvent prétendre à une reconnaissance professionnelle, les compétences étant listées sous forme de blocs à acquérir (6).

Ce concours est organisé le 8 avril 2020 à la MDR. Le format de pitch est retenu (présentations scénarisées). Il se tiendra devant un jury d'entrepreneurs et d'acteurs du monde économique. Les doctorants seront préparés durant le mois de mars par des ateliers de formalisation des compétences (Dosip) ainsi qu'à la prise de parole en public, pour la version française par Didier BEAUJARDIN, pour la version anglaise par Jean-Rémi LAPAIRE.

8- Questions diverses

Limiter quotas d'encadrement doctorants 1ère année à 3

Sandro LANDI présente cette demande émanant de l'Ecole Doctorale et cite le cas d'un collègue HDR ayant accepté 10 doctorants en 1ère année.

En 2010, le Conseil de l'Ecole Doctorale a voté un nombre maximal de 10 doctorants par Directeur de thèse.

Sandro LANDI propose d'établir une nouvelle règle :

- chaque Directeur de thèse peut encadrer jusqu'à 10 doctorants,
- chaque année un Directeur de thèse peut encadrer 3 nouveaux doctorants sous condition du respect du nombre maximal de 10.

Valéry LAURAND s'accorde sur le principe tout en sachant que des dérogations sont possibles.

Béatrice COLLIGNON signale que les directeurs des UR valident les demandes d'encadrement et soutient qu'il est utile d'avoir un texte sur lequel s'appuyer pour négocier avec les Directeurs de thèse. Elle juge nécessaire de voter ce texte.

Inès DA GRAÇA GASPAS ajoute que c'est le rôle du Conseil de statuer sur cette règle qui sert à protéger le doctorant. C'est également une protection pour l'encadrant.

Ce point soumis au vote est adopté à la majorité (17 voix POUR / 1 ABSTENTION).

Ressources budgétaires et financières de l'Ecole Doctorale

Sandro LANDI présente le budget de l'Ecole Doctorale pour 2019-2020.

Il précise que depuis 2016 l'Ecole Doctorale a perdu arbitrairement la maîtrise de son budget. Il rappelle qu'il était clairement indiqué une autonomie budgétaire dans le rapport de l'HCERES de 2015.

Les soutenances de thèse et de HDR absorbant 2/3 du budget de l'Ecole Doctorale, il n'est plus possible d'assurer la mission d'aides financières aux doctorants.

Sandro LANDI souligne la nécessité pour l'Ecole Doctorale de redevenir maître de ses finances et qu'il est important que le Conseil y réfléchisse collectivement.

Hélène VELASCO intervient et précise que l'Ecole Doctorale est une composante de l'université, quand la dotation de l'Etat n'augmente pas, un découpage budgétaire est effectué et chaque composante se voit attribuée une enveloppe. Celle de l'Ecole Doctorale a légèrement augmenté. Elle rappelle que l'université est en période de difficultés financières, que des postes enseignant-chercheurs ont été gelés.

L'université a demandé la construction d'un projet de service : quel est le projet de l'Ecole Doctorale et quels sont les moyens mis en œuvre pour y parvenir ?



La parole est donnée à Frédéric BOUTOULLE qui indique que des réunions de dialogues entre la Direction de la Recherche et l'Ecole Doctorale ont bien eu lieu.

Il rappelle que le 8 juillet une rencontre s'est tenue pour fixer l'enveloppe réservée à la formation doctorale. Cette enveloppe a été revue à la hausse.

Il précise également que le nombre de contrats doctoraux financés par l'université est remarquablement stable et que l'université propose une 4^{ème} année financée sur des contrats ½ ATER, ce qui induit un effort financier pour l'établissement.

Frédéric BOUTOULLE indique qu'un dialogue de gestion avec l'Ecole Doctorale au sein de la Direction de la Recherche a été instauré. Les moyens ont été examinés et des arbitrages ont eu lieu, les votes qui se sont déroulés le 24 octobre au CA puis à la CR ont entériné ces arbitrages, à savoir :

1. le budget des soutenances va se trouver automatiquement augmenté (différenciation de la prise en charge des jurys de HDR pour les candidats extérieurs à l'établissement),
2. consacrer davantage de moyens destinés aux mobilités.

Laurent DUDYCH s'étonne et demande pourquoi le budget « Impressions » est aussi important.

Chantal DUTHU précise que cette somme est une provision, que les prix pratiqués sont les plus bas du marché. Dans le texte réglementaire, il est indiqué que les thèses doivent être imprimées pour les membres du jury, l'exemplaire du doctorant restant à sa charge.

Nathalie JAECK signale qu'il a été admis et voté en CA la prise en charge de l'impression de l'exemplaire du doctorant.

Rémy CHAPOULIE demande des précisions sur les 16 800 € de jurys de soutenance HDR.

Sandro LANDI indique que ce budget est imputé à l'Ecole Doctorale alors qu'elle n'a aucun droit de regard sur les HDR puisqu'ils passent par la CR.

Il constate que depuis le dernier rapport de l'HCERES, l'Ecole Doctorale connaît une régression au niveau de son autonomie financière alors que ce même rapport l'a identifiée comme une composante (unité de formation) de l'université avec une mission très claire, la recherche par la recherche. Avec la réforme interne de l'établissement il y a trois ans et la répartition en masse, l'Ecole Doctorale est rentrée de facto dans la masse budgétaire de la Direction de la Recherche. Il souligne également que depuis cette réforme interne, il n'a jamais été demandé à l'Ecole Doctorale de participer au dialogue budgétaire excepté cette année, ce qui lui semble une aberration. L'Ecole Doctorale est mise devant le fait accompli et un budget lui est octroyé. Sandro LANDI est conscient de l'effort remarquable fait par l'établissement pour l'Ecole Doctorale mais constate que la proportion des contrats doctoraux par rapport à nos doctorants est inférieure au chiffre annoncé par le Ministère.

Il ne conteste pas que l'établissement fasse le nécessaire mais le fait de ne plus avoir la maîtrise du budget de l'Ecole Doctorale depuis trois ans pénalise cette dernière. Il en témoignera ouvertement dans le rapport d'auto-évaluation HCERES en cours.

Rémy CHAPOULIE intervient en précisant qu'il faut néanmoins se satisfaire de cette augmentation du budget de jurys de soutenance car c'était un des points faibles du dernier rapport HCERES qui reprochait de ne pas avoir suffisamment d'encadrement des jeunes chercheurs.

Il précise d'autre part que les soutenances HDR sont présentées dans les conseils centraux de la CR. Mais la question qui se pose reste le rôle exact de l'Ecole Doctorale dans les HDR.

Valéry LAURAND signale qu'une des questions de l'HCERES est le rayonnement des équipes qui se quantifie par le nombre de HDR soutenues. Il craint que si on augmente les droits d'inscription en HDR pour les collègues extérieurs, ils ne viendront plus soutenir.



Nathalie JAECK demande des éclaircissements sur le terme « budget autonome ». Les autres composantes de l'université ont également un budget qui leur est alloué et qu'ils gèrent individuellement.

Sandro LANDI répond que l'École Doctorale n'a pas été consultée avant pour connaître ses besoins réels, aucun dialogue n'a été entamé et le budget a été attribué unilatéralement excepté cette année. La question du budget est corrélée à la question institutionnelle du statut de l'École Doctorale. L'École Doctorale est une direction avec un Conseil mais avec un directeur sans direction. Il assure qu'il faut rédiger pour l'École Doctorale des statuts.

Valéry LAURAND fait remarquer qu'avoir un dialogue budgétaire c'est aussi prendre en compte le projet de service et le projet scientifique de l'École Doctorale.

Rémy CHAPOULIE trouve que la question du projet de service est une évidence aujourd'hui et que l'on dispose de suffisamment d'éléments pour le construire.

Il revient sur le nombre de contrats doctoraux qui ne serait pas en adéquation avec la norme ministérielle et demande des précisions.

Sandro LANDI répond que selon un courrier du Ministère de 2014, en considérant le nombre de doctorants inscrits, la norme serait fixée à 15.

Chantal DUTHU précise que dans le cadre du contrat doctoral fléché Handicap, pour un contrat déposé auprès du Ministère, et financé par le Ministère, l'université s'est engagée à financer un deuxième contrat fléché Handicap.

Béatrice COLLIGNON signale que lors de la dernière CDUR une discussion a été ouverte sur la nécessité de réserver certains contrats doctoraux en co-financement avec des projets Région.

Sandro LANDI déclare que ce sujet a déjà été évoqué lors d'une réunion de bureau et que ce dernier s'était prononcé contre, il a par ailleurs un rendez-vous avec la Présidence sur cette question.

Béatrice COLLIGNON est très partagée, elle trouve problématique de n'avoir que de la recherche sur contrat et plus de recherche ouverte. En même temps les contrats recherche sont très compliqués, faut-il les continger ?

Jean-Baptiste DE LA RIVIERE intervient en signalant qu'il y a quelques années il y avait une notion de doctorant en entreprise (missions courtes et ponctuelles permettant de faire connaître l'université, les équipes, les compétences et de faire naître des collaborations). La CIFRE est un engagement fort pour l'entreprise dans un contexte particulier d'ouverture au monde socio-économique. Il se demande s'il ne serait pas opportun de relancer ce type de doctorat.

Chantal DUTHU indique que dans le cadre du contrat doctoral il y a la possibilité de faire des activités complémentaires (missions d'expertise et de valorisation de la recherche). Or à ce jour, ces activités s'effectuent au niveau de l'enseignement. Actuellement, seuls 2 doctorants sont en mission de valorisation de la recherche et en mission d'expertise.

Sandro LANDI précise que l'École Doctorale travaille sur ce point avec la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) afin de mettre en place un parcours de doctorat en entreprise avec immersions de doctorants, cette expérience débouchant sur un diplôme complémentaire.

Chantal DUTHU signale que le doctorat étant devenu un diplôme professionnel, l'École Doctorale s'interroge sur l'éligibilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Elle ajoute également que les ressources ne se limitent pas aux ressources financières mais qu'il faut prendre en compte également les ressources humaines de l'École Doctorale.



Sandro LANDI annonce le départ à la retraite de Dominique MARTIN qui est remplacé par Bernard COLY. Dans l'incertitude institutionnelle où se trouve l'Ecole Doctorale, on ne sait pas si ce dernier travaillera pour l'Ecole Doctorale ou pour la Direction de la Recherche.

Composition du comité de suivi de thèse

Sandro LANDI rappelle que l'Arrêté de 2016 laisse une très grande liberté aux écoles doctorales d'organiser ces comités. Toutefois, l'Arrêté stipule que le Directeur de thèse ne peut pas en faire partie. Les retours de la tenue de ces comités sont positifs.

Il y a trois ans il avait été acté de laisser aux doctorants le choix des membres de son comité, le Directeur de thèse devant en prendre connaissance. Mais dans le dispositif actuel rien n'oblige le doctorant à prendre un enseignant-chercheur. Sandro LANDI trouve cela problématique et souhaiterait rendre obligatoire la présence d'au moins un enseignant-chercheur dans chaque comité. Il soumet donc ce point à discussion.

Cécile CROCE souhaiterait également exclure le cercle familial.

Sandro LANDI répond que l'Ecole Doctorale a le pouvoir de refuser une composition de comité de suivi de thèse si elle l'estime justifiée.

José Luis DE MIRAS trouve que l'enseignant-chercheur a toute sa place dans le comité mais il faut être vigilant et veiller à ce que ça ne se transforme pas en mini-soutenance ou en examen purement scientifique.

Inès DA GRAÇA GASPAS partage l'avis de José Luis DE MIRAS. Elle pense qu'il faut néanmoins définir plus précisément le comité de suivi. Elle entend également la légitimité d'un enseignant-chercheur mais il faut voir si c'est réalisable car cela demande un investissement bénévole de sa part.

Chantal DUTHU souligne de ce fait l'importance d'avoir un personnel BIATSS au sein du comité pour rappeler la mission du dispositif et indique que la composition du comité de suivi peut évoluer au cours du cursus doctoral (il est modifiable).

Inès DA GRAÇA GASPAS suggère de limiter le nombre de comités pour chaque enseignant-chercheur.

Sandro LANDI pense qu'il est important que les représentants des doctorants fassent remonter à l'Ecole Doctorale les dysfonctionnements rencontrés afin que des améliorations puissent être apportées et soumet au vote la présence obligatoire d'un enseignant chercheur au sein du comité de suivi de thèse.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 16h15.